

ARDÈCHE
LARGENTIÈRE

-

COMMUNE
de
ST MELANY

-

N° de la délibération
2025_22

Membres en exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet :
Subvention à l'association
« les Undompnactes » pour
l'évènement la Drobie en
musique

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 22 mai 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélan**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire **M. Didier Piolat**.

Étaient présents : Lorraine CHENOT, Arlette OBRY, Lucy RENAULT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT,

Représentés : Barbara DE SCHEPPER donne pouvoir à Lorraine CHENOT, Fanny WALDSCHMIDT donne pouvoir à Vincent GUILLO

Absent : Damien PETIT

Excusé : Loïs COLTEL, Roger LOMBARDOT

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Les quatre communes de la vallée de la Drobie se sont associées par l'intermédiaire de leurs associations locales pour organiser une fête de la musique tournante.

Cette année, c'est l'association « **les Undompnactes** » qui accueille cet événement le 21 Juin à Dompnac et en est le principal organisateur aidé des trois autres associations (les gratte lauzes, Sablière.com et les épicurieux.)

L'association sollicite une subvention auprès des communes. Une subvention d'un montant de 150 € est proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'approuver cette subvention d'un montant de 150 € au bénéfice de l'association « **les Undompnactes** » pour l'évènement « La Drobie en musique »
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Le maire
Didier PIOLAT

